

Marché à procédure adaptée,
Passé en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018

CHAPITRE I : RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Pouvoir adjudicateur : GRETA Bretagne Occidentale
5 rue Ile de Bréhat
BP 81414
29104 Quimper Cedex
Tél : 02 98 90 15 18
Courriel : gestion.gbo@ac-rennes.fr

Représenté par : **M. Pascal Marzin, CESUP**
Comptable assignataire des paiements : **M. Christophe Noyer, Agent Comptable**

OBJET DU MARCHÉ : Entretien-nettoyage de locaux (4 lots)

1 – PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE ET DU MARCHÉ À CONCLURE

1-1 : Mode de passation du marché

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée conformément au décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

Le marché est alloti. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots.

1-2 : Publicité

Le présent marché fera l'objet de la publicité suivante :

- Inscription sur le site de l'A.J.I. / : www.aji.fr
- Quotidiens locaux

1-3 : Objet du marché

1-3.1 Caractéristiques générales

- **Généralités**
 - Durée : 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, sans que la durée n'excède 3 ans
 - Matériels et fournitures à la charge du prestataire (y compris les consommables jetables, essuie-mains, papier toilette...)
 - Devis détaillé par site
 - Visite obligatoire des sites
 - En cas de protocole sanitaire émis par les autorités, obligation de mise en place
 - Prestation sur 46 semaines (4 semaines de congés en été, 2 semaines de congés de Noël)
 - Mise en place au 1^{er} novembre 2020
 - Tarif ferme sur toute la durée et non révisable

1-3.2 Allotissement

1-3.2.1 Lot 1 – agence de Quimper

- Site : 5 rue Ile de Brehat, BP 81414, 29104 QUIMPER
- Fiche technique : CC QUIMPER.pdf

1-3.2.2 Lot 2 – agence de Morlaix + espace bilan

1-3.2.2.1 Agence de Morlaix

- Site : 16 rue Kervéguen, 29600 MORLAIX
- Fiche technique : CC MORLAIX.pdf

1-3.2.2.2 Espace bilan

- Site : ZA de la Boissière, rue Joseph Faucheur 29600 MORLAIX
- Fiche technique : CC EB MORLAIX.pdf

1-3.2.3 Lot 3 – agence de Brest

- Site : rue Prince de Joinville, 29200 BREST
- Fiche technique : CC BREST.pdf

1-3.2.4 Lot 4 – espace bilan Landivisiau

- Site : 11 rue Albert Lebrun, Résidence Mangin, 29400 LANDIVISIAU
- Fiche technique : CC EB LANDIVISIAU.pdf

2 - DÉPÔT DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

2-1 - Adresse et modalités de dépôt des offres

Les dossiers de réponse à la consultation, obligatoirement rédigés en langue française, peuvent être transmis à l'établissement par voie électronique (gestion.gbo@ac-rennes.fr).

2-2 - Date et heure limite de dépôt des offres

L'offre devra être parvenue dans l'établissement avant le :

Le 15 septembre 2020 à minuit

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

3 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre jusqu'à la réalisation de la prestation.

4 - EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

4-1 - Examen des candidatures

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté et le dossier de l'offre ne sera pas ouvert. Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après :

• Prix	10 pts
• Qualités techniques	5 pts
• Qualité des services associés	5 pts
Total	20 pts

La qualité prend en compte les informations contenues dans le devis et leur conformité à l'objet du présent marché. Le candidat précisera tout renseignement relatif aux conditions de prestation qu'il jugera utile.

4-2 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négociation.

4-3 - Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée selon les critères précisés ci-dessus est retenue.

Seuls les candidats retenus au terme du classement des offres devront produire, s'ils ne l'ont pas déjà fait, les documents prévus au CCAG.

5 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le marché est exécuté par l'émission du bon de commande établi par l'établissement et notifié par courrier à l'adresse indiquée dans l'acte d'engagement.

6 – PRIX ET PAIEMENT

6-1 : prix

Les prix sont unitaires, fermes et définitifs en euros. Ils doivent comprendre la totalité des prestations énumérées à l'article 1-3.

6-2 : mode de règlement

Le règlement s'effectuera par virement administratif sur dépôt de facture sur Chorus Pro.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein-droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement, conformément au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

7 – LITIGES

Tout différend résultant de l'application du présent marché sera soumis au chef d'établissement, préalablement à la mise en œuvre des dispositions du CCAG.

Seul le tribunal administratif de Rennes (France) est compétent. Tous les échanges se feront en français.

8 – RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

Madame Malory Tanguy

Courriel : gestion.gbo@ac-rennes.fr